



VERLANS INFORMATIONS

Mai 2010

LE MOT DU MAIRE

Cette année entre en vigueur la réforme des collectivités territoriales. Elle prévoit en outre, la suppression de la taxe professionnelle dès cette année, la fusion des conseillers régionaux et généraux en 2014, l'intercommunalité pour tous les villages...

Beaucoup d'autres points sont encore discutés et l'Association des Maires Ruraux rappelle que la réforme des collectivités territoriales ne peut se concevoir sans donner à celles-ci les moyens financiers d'assumer pleinement leurs compétences.

Le Conseil Municipal de Verlans a adopté une motion allant dans ce sens.



MAISON DE LA CONVIVIALITÉ



Depuis le mois de novembre, les travaux de construction de la maison de la convivialité ont démarré. Le chantier a pris un peu de retard suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise BACCHETTA retenue pour le lot "gros-œuvre". Un nouvel appel d'offre a permis de retenir l'entreprise GCC. Actuellement, le sous-sol est terminé, les charpentiers sont à pied d'œuvre. La fin des travaux est prévue pour octobre.



SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE
- MAISON DE LA CONVIVIALITÉ
- LOTISSEMENT "LES JARDINS DU CRUAY"
- ASSAINISSEMENT
- EAU POTABLE
- DÉLIBÉRATIONS 2009
- ÉCOLE NUMÉRIQUE RURALE
- ÉTAT CIVIL 2009
- POINT D'APPORT VOLONTAIRE
- ÉDUCATION
- BIEN VIVRE À VERLANS

Les chiffres de cette réalisation (tous ces chiffres sont donnés hors taxes car la commune retouche la TVA.)

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	372 104 €	Subvention DGE (état)	80 000 €
Maitrise d'œuvre	35 975 €	Conseil Général	60 000 €
Equipement	15 000 €	Conseil Régional	26 000 €
Divers assurance bureau contrôle	10 000 €	ADEME	3 000 €
		Subvention Sénateur	10 000 €
		Subvention Député	4 000 €
		Vente de terrains	100 000 €
		Fonds propres	75 079 €
		Emprunts	75 000 €
TOTAL	433 079 €	TOTAL	433 079 €



LOTISSEMENT "LES JARDINS DU CRUAY"

Ce quartier est en pleine évolution. Quatre maisons sont habitées et six sont en cours de réalisation. En fin d'année, les travaux de voirie et d'éclairage public seront réalisés. Ils consistent en la création de places de parking, de massifs végétalisés, de bordures de trottoirs, de pose de candélabres et d'un revêtement routier.

Les rétrécissements de la chaussée par la création de massifs éviteront les excès de vitesse.



ASSAINISSEMENT



Le réseau d'assainissement de notre village date des années 1980. A cette époque, la décision fut d'associer Verlans à la ville d'Héricourt. Nos eaux usées sont donc depuis cette date traitées à la station d'Héricourt qui se situe à la sortie de la ville, en direction de Bussurel.

Chaque année la ville facture à Verlans le nombre de m³ d'eau consommés, l'entretien du réseau situé sur la commune restant à notre charge.

Or, la station a vieilli et n'était plus aux normes. Il a fallu entreprendre d'importants travaux pour une somme de 4 000 000 €. Pour cette raison, le traitement des eaux usées sera plus coûteux.

La part demandée à notre commune doit passer de 0,65 € le m³ à 1,02 € le m³. Le Conseil Municipal a décidé de répercuter cette augmentation sur deux années. Pour 2010, il a fixé le m³ à 0,85 €.

La nouvelle station fera porte ouverte au public le samedi 12 juin après-midi.

0,65 € le m³ en 2009
0,85 € le m³ en 2010
1,02 € le m³ en 2011

EAU POTABLE

L'augmentation de la population dans les villages de Trémoins, Verlans et Byans ainsi que le manque de pression dans les parties hautes de Trémoins et Verlans rendent inévitables à terme le renforcement du réseau de distribution géré par le Syndicat des Eaux du Vernoy. L'étude réalisée par la société André de Pontarlier prévoit la construction d'un nouveau château d'eau à Trémoins à une altitude de 425 mètres et la pose de nouvelles conduites de diamètres plus importants sur une partie du tracé. L'avant projet proposé par le bureau d'étude répond à notre attente de projet structurant à long terme. La loi nous obligeant à entreprendre en priorité des travaux de protection des zones de captages, la réalisation de ce grand projet ne sera pas possible avant plusieurs années.

La décision prise par la municipalité de vendre sous forme de 3 parcelles destinées à la construction, le terrain communal situé Chemin du Chougnard nous oblige à modifier le passage de la conduite actuelle (diamètre 60 mm) qui coupe de terrain en diagonale et passe dans des propriétés privées. Elle sera remplacée par une nouvelle de 125 mm de diamètre qui suivra le Chemin du Chougnard et permettra la pose d'une borne incendie dans le haut du village. Le financement de ces travaux demandés par la municipalité de Verlans sera assuré à hauteur de 50% par le Syndicat des Eaux du Vernoy.

Ces travaux se feront en même temps que l'extension du réseau des eaux usées destiné à desservir les nouvelles parcelles constructibles.



DÉLIBÉRATIONS 2009

Rapport annuel CLECT
 Versement anticipé TVA
 Révision de la voirie communale
 Comptes de gestion 2008
 Taux d'imposition
 Tarif assainissement
 Compte administratif communal
 Compte administratif lotissement
 Compte administratif assainissement
 Affectation résultats communal
 Affectation des résultats assainissement
 Affectation des résultats lotissement
 Affectation des résultats CCAS
 Travaux en forêt
 Achat terrain
 Permis de construire
 A.P.D maison de la convivialité
 Délégation au maire
 Adhésion médecine préventive
 Extension périmètre syndical

Travaux routiers
 Choix d'un contrôleur technique et SPS
 Renouvellement ligne de trésorerie
 Renouvellement convention dépollution
 Modification statuts du SIVU
 Choix des entreprises
 Avenant n°2
 Subvention réserve parlementaire
 Prix du bois
 Choix du bucheron
 Avenant n°3
 Groupement de commandes
 Subvention bordures de trottoirs
 Rapport d'activités 2008 de la CCPH
 Modification des statuts de la CCPH
 Création de vois nouvelles
 Assiette et destination des coupes
 Réforme des collectivités locales
 Récupération des eaux de pluie
 Déplacement conduite d'eau
 Décision modificative n°1

ECOLE NUMÉRIQUE RURALE

Le SIVU des cinq communes du Pays d'Héricourt, qui gère le fonctionnement et l'investissement du Pôle des Ecoles Liées de Coisevaux où sont scolarisés les enfants de Verlans, a signé avec l'Inspection Académique de Haute-Saône une convention pour la mise en œuvre de l'Ecole Numérique Rurale (ENR). Il s'agit pour les collectivités de moins de 2 000 habitants (le SIVU regroupe un peu moins de 1 800 habitants) d'équiper les écoles rurales avec un ensemble d'équipements, de ressources et de services issu du plan de relance initié par le Ministère de l'Education Nationale. L'ensemble du matériel, d'une valeur de 12.339,22 € HT bénéficie d'une subvention de 9.000 € HT. Il est en cours d'installation depuis le mois d'avril et sera fonctionnel prochainement.

Equipement ENR

12 portables écran 10"
 2 portables écran 15"
 1 Tableau Blanc Interactif
 1 vidéo-projecteur
 1 imprimante
 1 chariot de rangement
 sécurisé assurant également
 le transport dans les classes

ETAT CIVIL 2009

NAISSANCES

COOLS Cyril - 11 mai
 MONNIER Victor - 23 août
 GERMAIN Timéo - 16 octobre
 DAVAL Mailysse - 17 octobre

DÉCÈS

CUCUEL Michel - 23 mars

ARRIVÉES

M. CROUE, Mme FAIVRE et son fils
 8 rue Les Jardins du Cruay - 1^{er} mai
 M. DURAND, Mlle CARREY
 1 bis rue Nicolas Lalouette - 1^{er} mai
 M. EMILE
 5 rue Nicolas Lalouette - 1^{er} juin
 M. DAVAL, Mlle RECEVEUR
 1 bis rue Nicolas Lalouette - 1^{er} juillet

M. GERMAIN, Mlle RUELLET

2 ter Chemin du Sarey - 1^{er} juillet
 M.et Mme GUFFROY et leurs 2 enfants
 3 rue Les Jardins du Cruay - 15 août
 M. MARGUET, Mme FREDEZ et leurs 2 enfants
 9 rue Les Jardins du Cruay - 15 août

DÉPARTS

M. HALLIER, Mlle ROBINOT
 1 bis rue Nicolas Lalouette - 1^{er} février
 M. NARDIN
 2 ter Chemin du Sarey - 1^{er} février
 M. PLUMÉZ
 5 rue Nicolas Lalouette - 1^{er} juin
 M. SARAZIN, Mlle BAUDEY
 1 bis rue Nicolas Lalouette - 1^{er} juillet

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Que mettre dans les bennes situées Place du Cimetière ?

1) Bennes à verre (2) :

* Bouteilles, canettes, pots, bocaux.

Important, enlever les bouchons et les opercules avant le dépôt.

2) Benne mixte papier/carton (1)

* Journaux, magazines, prospectus.

* Emballages, cartons, briques de soupe, de lait, de jus de fruits...

* Bouteilles d'eau, de jus de fruits, flacons de produits ménagers et de toilette.

* Canettes et barquettes en aluminium, boîtes de conserve et emballages en acier.

3) Conteneur grillagé (1)

Flacons en plastique, (bouteilles d'eau, de jus de fruits, flacons de produits ménagers et de toilette), mais aussi canettes et barquettes en aluminium, boîtes de conserve et emballages en acier

Ce qu'il ne faut pas faire !

Mélanger le verre avec les emballages en plastique et en carton.

Mettre vaisselle, porcelaine, faïence ou céramique dans le conteneur à verre.

Déposer ce qui ne rentre pas dans les bacs (jerrican, cubi...) par terre à côté des bennes, le camion ne le prendra pas ! Ces matériaux doivent être déposés à la déchetterie.

EDUCATION

PÔLE DES ECOLES LIÉES
Rue du Moulin
70400 COISEVAUX
03 84 46 33 05
pole.coisevaux@wanadoo.fr

CENTRE DES P'TITS VOLONS
Rue du Moulin
70400 COISEVAUX
03 84 46 31 73
poledecoisevaux@wanadoo.fr

COLLÈGES
Public Pierre et Marie Curie
70400 HERICOURT
03 84 46 65 80

Privé Saint Joseph
70400 HERICOURT
03 84 46 26 40



ORDURES

Ordures ménagères : jeudi matin (à déposer dès le mercredi soir)
Encombrants 2010 : 5 Août et 4 Novembre (à déposer avant 4 h)

NUISANCES

Les travaux réalisés par les particuliers à l'aide d'outils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses doivent respecter les horaires réglementés par arrêté préfectoral.

jours ouvrables été : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 21 h

hors période estivale : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

DÉCHETTERIE HÉRICOURT

HORAIRES	ETE (du 29/03/10 au 31/10/10)	HIVER (à partir du 01/11/10)
Lundi	14 h → 19 h	14 h → 17 h
Du Mardi au Vendredi	9 h → 12 h et 14 h → 19 h	9 h → 12 h et 14 h → 17 h
Samedi	9 h 30 → 17 h	9 h 30 → 17 h

CONTACT

Mairie de VERLANS
Rue Nicolas Lalouette
70400 VERLANS
03 84 46 01 04
luc.boullee@orange.fr

PERMANENCE
Lundi de 17 h à 19 h

SITE INTERNET
www.mairie-verlans.ht.cx

ADRESSES UTILES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT
3 Rue Martin Niemöller — 70400 HERICOURT — Tél : 03 84 46 98 70 — Fax : 03 84 46 98 71
contact@cc-pays-hericourt.fr — site internet : cc-pays-hericourt.fr
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
SYNDICAT DES EAUX DU Vernois
Gaz et Eaux : 0810 477 477 — Urgence : 0810 877 877
Président : ROBERT Alain — VILLERS SUR SAULNOT — Tél : 03 84 27 41 50